



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 4 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/59 de la Municipalité, du 19 décembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- pour la défense et la promotion de Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
4. de porter en amortissement du crédit sollicité sous chiffre 1 les recettes d'investissement qui pourraient être obtenues.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre mars deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :